

Les finances des collectivités locales en 2021

Après une année 2020 marquée par les effets défavorables de la crise sanitaire sur les finances locales, les principaux agrégats comptables des collectivités locales retrouvent globalement en 2021 des évolutions plus conformes aux tendances antérieures.

Ainsi, au sein des budgets principaux, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent en 2021 de + 2,4 %, après + 0,2 % en 2020. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement croissent de + 5,0 % (après - 1,7 % en 2020). Une partie de cette dynamique des ressources vient de la forte progression des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO) sans lesquels ces recettes auraient augmenté de + 3,3 %.

Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute repart nettement à la hausse (+ 19,9 %), dégagant donc des marges de financement pour l'investissement. Ce dernier retrouve en effet un rythme de progression notable (+ 5,3 % hors remboursement de dette), en dépit de recettes d'investissement en augmentation plus modérée (+ 4,0 %). Au final, les collectivités locales dégagent une capacité de financement de + 3,05 Md€, en lien avec une hausse sensible de l'épargne brute. Le volume des emprunts contractés s'est quant à lui replié de - 11,2 % (soit 16,3 Md€).

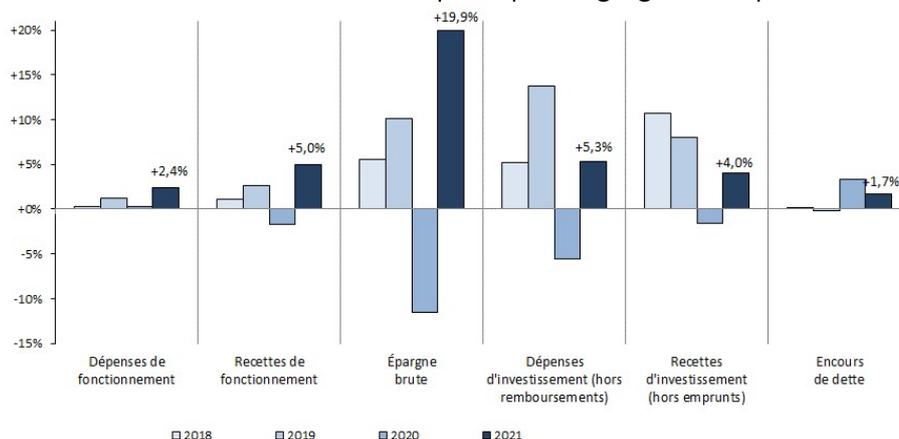
A partir de l'exploitation des balances comptables des collectivités locales (source *DGFIP*), il est possible de dégager les principaux résultats de l'année 2021 relatifs aux finances locales.

Augmentation de + 2,4 % en 2021 des dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales ont progressé de + 2,4 %, après une quasi-stagnation en 2020 (graphique 1). Celles des budgets annexes ont augmenté de + 4,3 % et

celles des syndicats de + 6,4 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 2,9 % en 2021, après un recul de - 0,1 % en 2020.

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités...

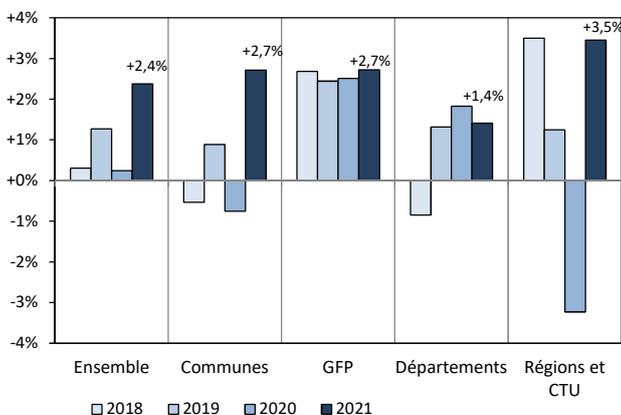


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Des dépenses de fonctionnement en hausse quel que soit le niveau de collectivité

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2021 pour tous les niveaux de collectivités : + 2,7 % pour les communes et pour les EPCI à fiscalité propre, + 1,4 % pour les départements et + 3,5 % pour les régions et collectivités uniques (CTU) (graphique 2). En 2018, les transferts de la compétence transports des départements aux régions avaient rendu peu interprétables les évolutions de leurs dépenses. En 2019, la reprise, par l'État, du RSA dans les départements de Mayotte et de Guyane, avait atténué la progression des dépenses de fonctionnement des départements ; de même en 2020 pour le département de La Réunion. En 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

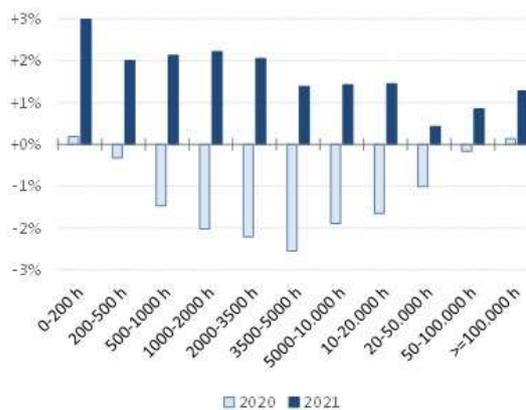
Graphique 2 - Taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses des communes sont revenues en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus forte pour les petites communes que pour les grandes. En 2020, année de crise sanitaire et de confinement de la population, la diminution des dépenses avait surtout touché les communes de taille intermédiaire (graphique 3).

Graphique 3 - Taux de croissance en 2020 et 2021 des dépenses de fonctionnement des communes selon leur taille



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses de personnel augmentent de + 2,9 %

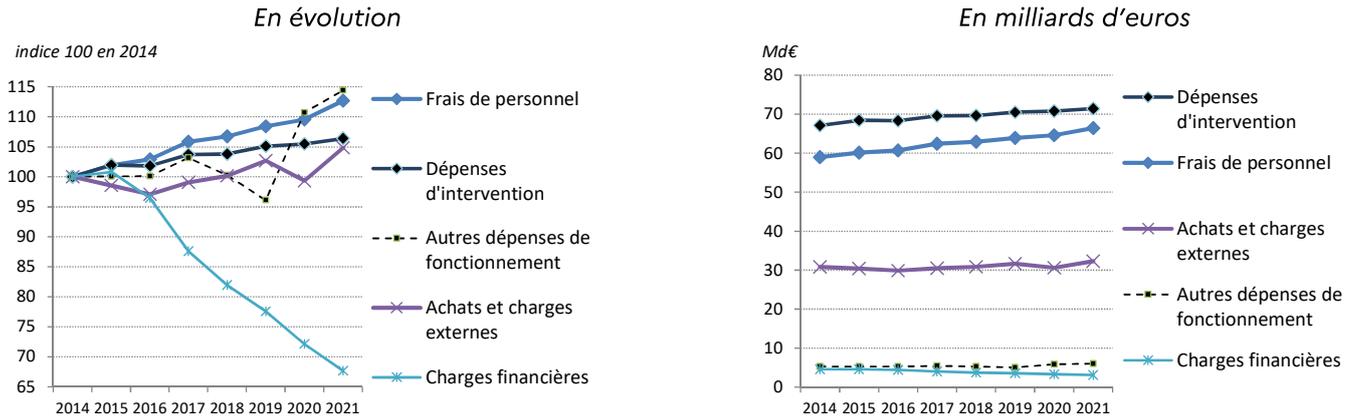
Les dépenses d'intervention ont augmenté en 2021 de + 0,9% (graphique 4). Elles représentent actuellement 40 % des dépenses de fonctionnement et regroupent notamment les dépenses sociales des départements. En 2020, les dépenses d'intervention avaient semblé stagner (+ 0,3 %), du fait de la reprise du RSA de La Réunion par l'État et de la baisse des dépenses des régions liées à la réforme de l'apprentissage. Hors ces effets, elles augmentaient en réalité de + 3,3 %. L'année 2021 se situe donc en fait en net ralentissement par rapport à 2020.

Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement en 2021. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle entre 2017 et 2020. Ces dépenses ont de nouveau augmenté en 2021, de + 2,9 %, soit autant qu'en 2017. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue : leur rémunération augmente de + 15,1 % en 2021 ; celle des apprentis a continué de progresser (+ 12,8 %), et celle liée aux autres types de contrats a vivement accéléré (+ 11,2 %, après + 3,2 % en 2020). En revanche, la masse salariale des fonctionnaires a augmenté en 2021 de + 0,7 %, à un rythme plus faible qu'en 2020 (+ 1,1 %) (graphiques 5 et 6).

Les achats et charges externes ont repris leur progression (+ 5,5 %), après la baisse de 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements, lors des confinements. Les consommations d'énergie des communes (+ 2,2 %) ou de carburants (+ 13,4 %) ont repris, de même que celles liées à l'alimentation (+ 24,7 %), ou celles de publicité, foires, réceptions et relations publiques (+ 24,7 % aussi), de transports (+ 19,0 %), ou encore les frais de déplacement (+ 6,1 %) (graphique 7).

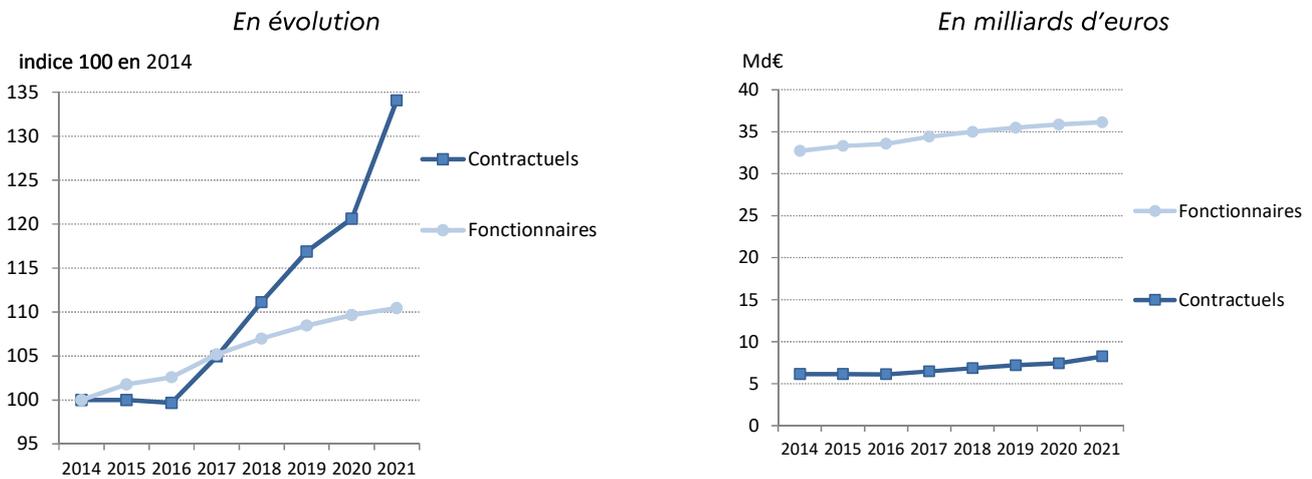
Les charges financières continuent de diminuer en 2021 (- 6,2 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

Graphique 4 - Dépenses de fonctionnement



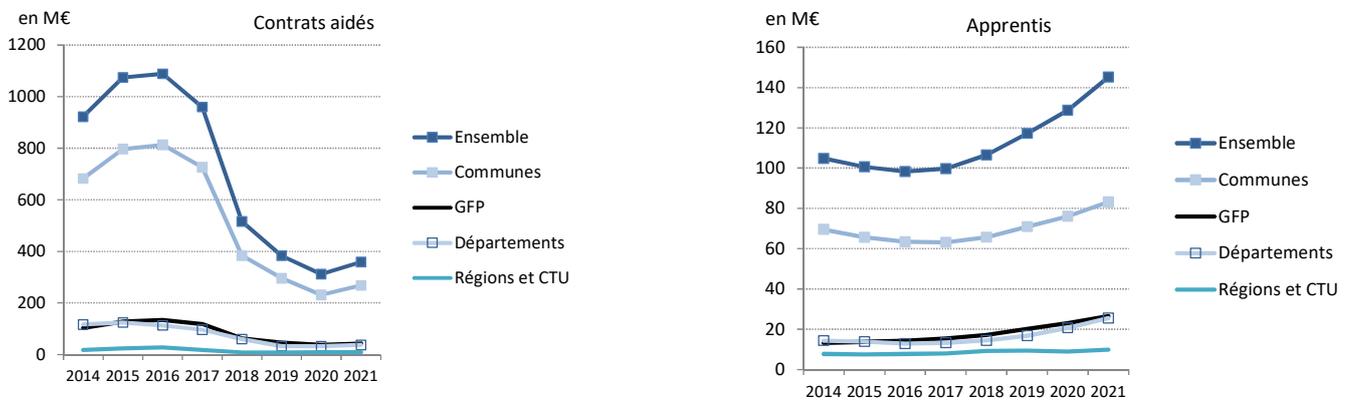
Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

Graphique 5 - Masse des rémunérations des titulaires et des contractuels (Hors contrats aides, hors apprentis)



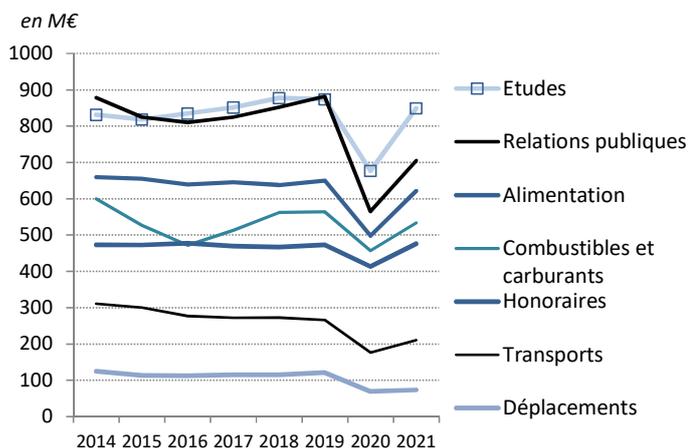
Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

Graphique 6 - Rémunérations des contrats aides et des apprentis



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 7 - Quelques achats et charges externes des communes, en reprise en 2021



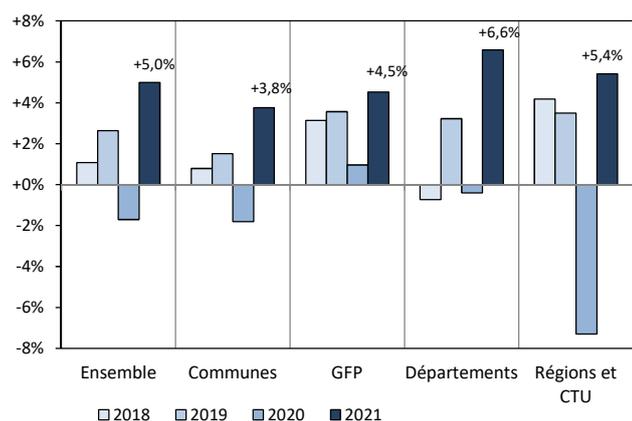
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Reprise des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,0 %, soit beaucoup plus que ce qui avait été envisagé lors des votes des budgets primitifs (+ 1,5 %). Cela marque un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes (- 1,7 % à champ courant, et en réalité - 0,6 % hors département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage) (*graphique 8*).

Pour 2021, une partie de la dynamique vient de la forte progression des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO). Hors cette ressource, les recettes de fonctionnement progressent en 2021 de 3,3%.

Graphique 8 - Taux de croissance annuel des recettes de fonctionnement selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur

les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP ; les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier qui perdent, pour certaines, le produit de la TH-RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

- Par ailleurs, la réduction de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle se traduit par une baisse du produit perçu compensé aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les impôts et taxes ont globalement augmenté en 2021 de + 3,9 %, après une baisse apparente en 2020 (- 1,3 % à périmètre courant, mais + 0,1 % hors taxe d'apprentissage des régions et hors le département de La Réunion). Le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, toutes en forte diminution en raison des réformes et des mesures d'allègements décidées) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui en compensent certaines), se trouve bouleversé en 2021 (*graphique 9*). Avec un montant de 37,4 Md€, les fractions de TVA deviennent ainsi la première ressource de nature fiscale des collectivités locales.

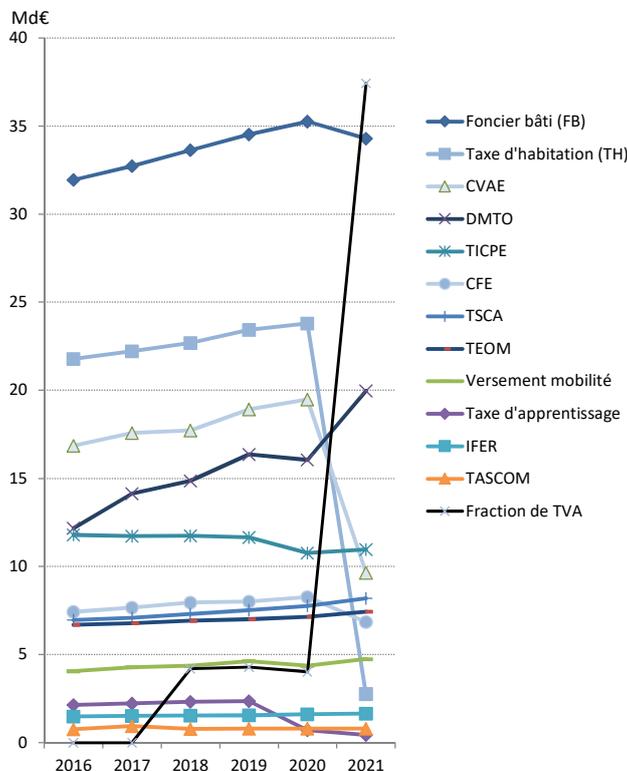
Dans le même temps, la taxe d'habitation perçue ne représente plus que 2,8 Mds€ correspondant aux prélèvements sur les résidences secondaires. Hors suppression de la part régionale, le produit de CVAE baisse de 1,2%. A l'inverse, les recettes de DMTO se sont avérées très supérieures à celles envisagées lors des votes des budgets primitifs (*cf. la fiche sur les départements*). Elles progressent de 24,5% en 2021 sur le périmètre de l'ensemble des collectivités concernées (20 Md€).

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de + 5,6 %, après deux années de quasi stabilité. L'augmentation est forte pour les régions et CTU (+ 14,2 %), du fait des compensations de pertes de frais de gestion de la taxe d'habitation, pour un montant total de 2,2 Md€, plus faible en comparaison des autres niveaux de collectivités. Les concours de l'État ont augmenté de + 7,7 % pour le secteur communal (à 24,5 Md€), dont + 14,4 % pour les groupements à fiscalité propre, du fait de la compensation de la réduction des bases de

la CFE et du foncier bâti des établissements industriels. Les concours de l'État aux départements ont en revanche diminué de - 0,6 % (à 10,2 Md€). Contrairement à ce qui avait été envisagé dans les budgets primitifs, les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), ont nettement augmenté en 2021 : + 13,8 %. Elles avaient, en 2020,

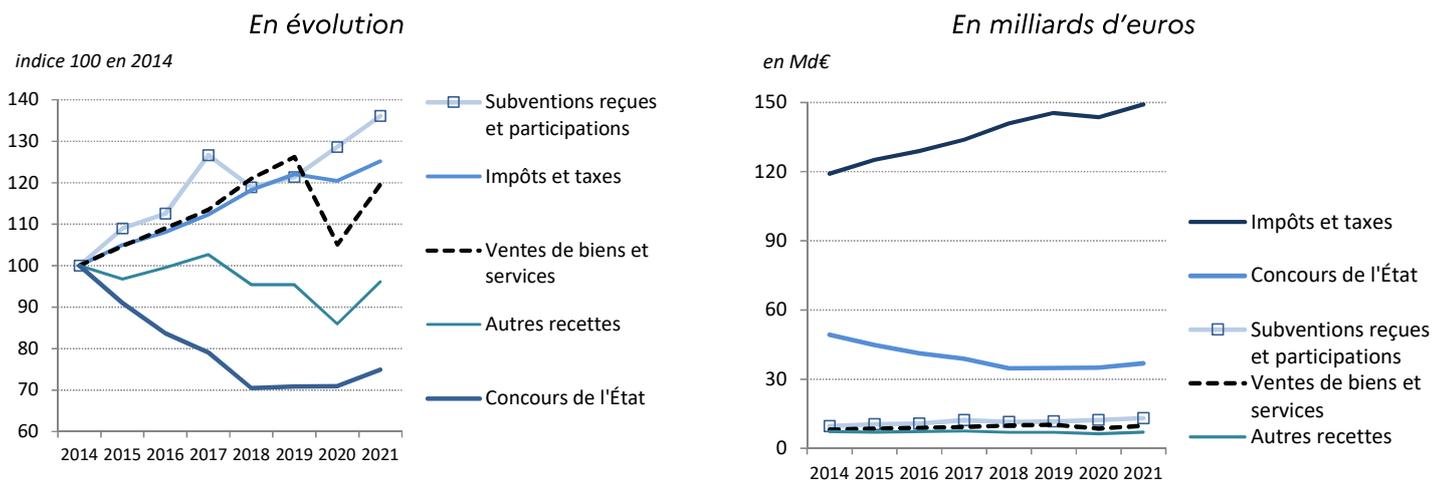
subi la crise très sévèrement (16,8 %). Elles ne constituent toutefois qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales (*graphique 10*). Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (*graphique 10*). Elles ont poursuivi leur forte hausse (+ 5,8 % en 2021, après + 6,0 %).

Graphique 9 - Produits des principales recettes fiscales



Source : DGCL. Données DGFiP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

Graphique 10 - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

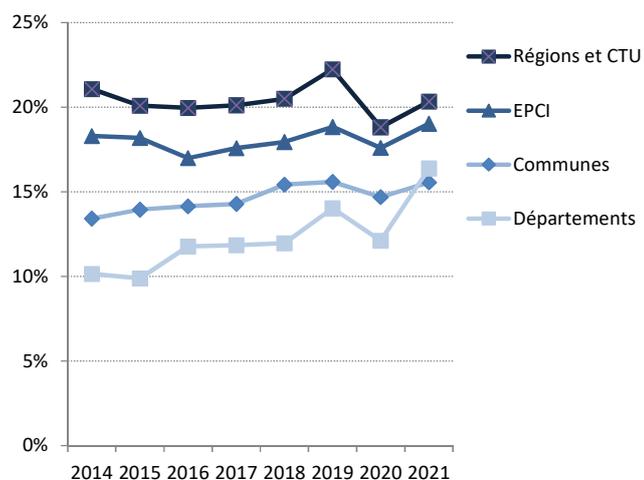
L'épargne brute repart à la hausse et accompagne la reprise des investissements

Avec une hausse, attendue, des dépenses de fonctionnement de + 2,4 % et une hausse plus forte que prévue des recettes de fonctionnement, de + 5,0 %, l'épargne brute des collectivités locales a augmenté de + 19,9 %, compensant largement la baisse de 2020 (- 11,5 %). Seules les régions n'ont pas retrouvé, en 2021, leur niveau d'épargne brute de 2019.

Les taux d'épargne brute ont augmenté pour tous les niveaux de collectivités (*graphique 11*). Ils sont revenus à des niveaux similaires à ceux de 2018 pour les régions (et CTU), et à ceux de 2019 pour les communes. Les taux d'épargne des départements et des groupements de communes sont les plus élevés enregistrés depuis le début de leur dernière mandature.

En termes d'épargne nette, au niveau de l'ensemble des collectivités, l'amélioration est encore plus sensible (+ 37,5% après - 20,1 % en 2020) compte tenu de la stabilité des remboursements de dette en 2021 (+ 0,1 % après + 0,7 % en 2020).

Graphique 11 - Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité
(Épargne brute / recettes de fonctionnement)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, une reprise des dépenses d'investissement (+ 5,3 %) est bien constatée mais elle n'a pas été aussi forte qu'estimée lors des votes des budgets primitifs (+ 8,8 %). Notamment, en raison d'une baisse des subventions versées aux tiers. Ainsi, les groupements de communes à fiscalité propre ont diminué leurs subventions (-6,2%) pour revenir au niveau de 2019, et leurs dépenses d'investissements (hors remboursement de dettes) n'augmentent en conséquence que de + 0,6 % (*graphique 12*).

Sur les seules dépenses d'équipement, la croissance est plus nette (+8,5%), évolution à nuancer néanmoins dans un contexte déjà en 2021 de

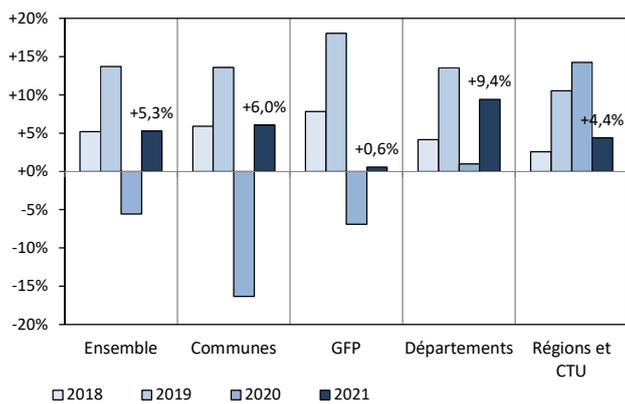
hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Dans le même temps, les budgets annexes et les syndicats affichent des investissements en hausse pour atteindre 14,8 Md€ en 2021 (+ 10,9 %), ce qui représente le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre. Les investissements de ces collectivités sont principalement dirigés vers les fonctions « environnement » (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et transports. Ne pas les prendre en compte biaiserait alors considérablement l'analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (*graphique 13*). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Il en va de même de la santé et l'action sociale, mais ces secteurs représentent en revanche une part importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement

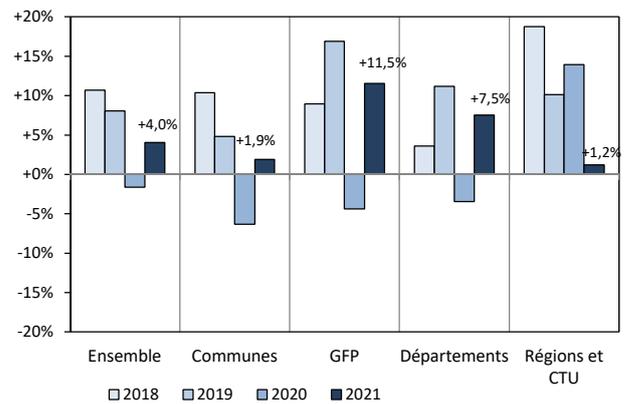
En 2020, les investissements de « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, notamment en raison de la participation des collectivités, régions et CTU essentiellement, au fonds national de solidarité mis en place par l'Etat pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. En 2021, ces investissements sont revenus à leur tendance de moyen terme et représentent 7 % des investissements (*graphique 13*). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) et éducatives, ont fortement progressé en 2021, alors que leur part décroissait régulièrement depuis 2016. Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 11 % des dépenses en 2013, et moins de 9 % en 2021, avec des variations assez irrégulières de leur poids dans l'investissement total entre ces années. Près du quart de l'investissement est non ventilé : 14 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites « non ventilables », ou à des « services généraux » ; 10 % sont enregistrés dans les budgets des communes de moins de 3 500 habitants ou des groupements à fiscalité propre qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

Les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses en 2021 : + 4,0 % (*graphique 12*). Elles ont notamment été portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 5,4 %), en particulier pour les groupements de communes (+ 11,1 %). Le FCTVA progresse de 3,3%.

Graphique 12 - Taux de croissance annuel...
des dépenses d'investissement

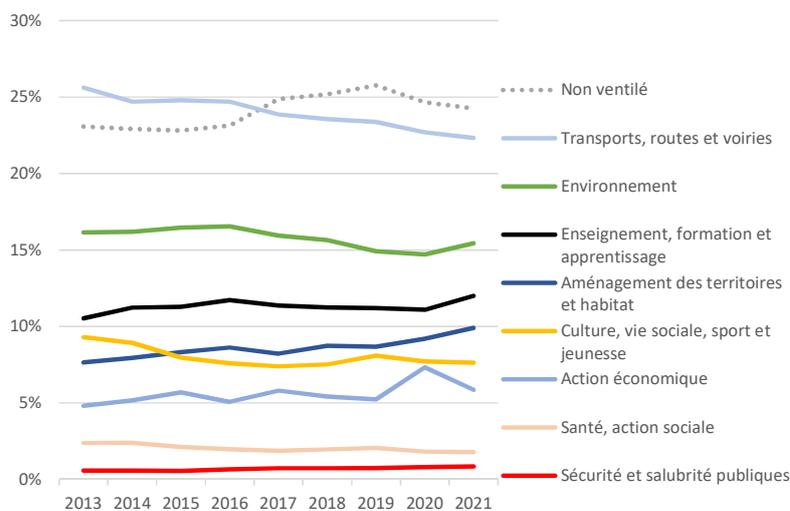


des recettes d'investissement



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 13 - Ventilation fonctionnelle des investissements
(Hors remboursements de dette) – structure en %



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h, GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h, budgets principaux des SIVOM, les métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux et annexes.

Champ : Collectivités locales y compris budgets annexes et syndicats

Retour à une capacité de financement globalement positive, repli du recours à l'emprunt

Du fait de la forte progression de leur épargne brute, les collectivités locales ont enregistré en 2021 une capacité de financement de + 3,0 Md€, (au lieu d'un besoin de 4,1 Md€ attendu dans les budgets primitifs). Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas concernés : les régions et CTU dégagent de nouveau un besoin de financement, de 2,1 Md€ en 2021 (graphique 14), malgré une épargne brute en forte progression.

Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 s'est replié (- 11,2 %), contrairement à ce qui avait été envisagé en début d'année lors des votes des budgets primitifs (+ 14,5 %). Ils atteignent 16,3 Md€ en 2021. Dans le même temps, les remboursements de dette ont stagné (+ 0,1 %) à 14,3 Md€, niveau toujours inférieur à celui des emprunts. En conséquence, le flux net de dette a été divisé par deux mais reste positif (+ 2,0 Md€). Le stock de dette a alors augmenté

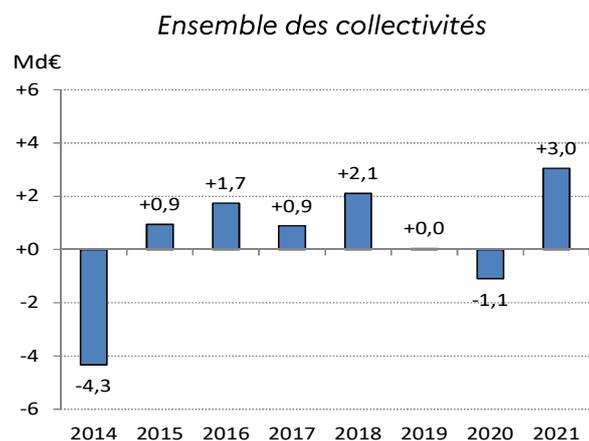
pour la deuxième année consécutive (+ 1,7%, après + 3,3 %), il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15).

Cet accroissement de la dette masque des situations différentes entre niveau de collectivités : il est léger pour le bloc communal (+0,9 %) et plus marqué pour les régions et CTU (+8,0 %) alors que les départements, forts de l'accroissement des produits de DMTO, affichent une baisse de leur encours de dette (-1,9 %).

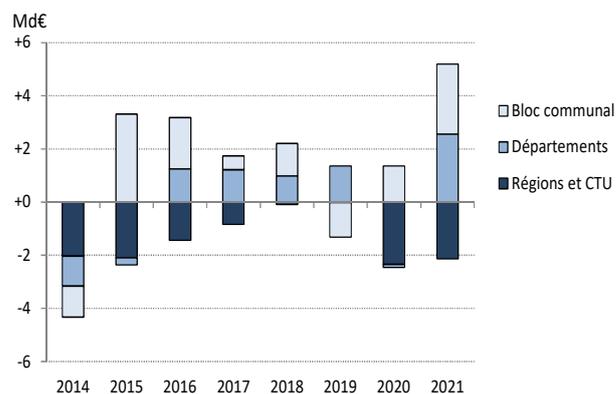
En conséquence des résultats de l'ensemble des collectivités sur la capacité de financement et les flux nets de dette, la variation de fonds de roulement a atteint un niveau très important en 2021, +5 Md€ après +3 Md€ en 2020.

Malgré l'augmentation du stock de dette, la forte amélioration de l'épargne brute a réduit le délai de désendettement des collectivités locales (encours de dette en années d'épargne brute), qui a diminué de -0,8 an et qui revient donc à son niveau de 2019. L'amélioration est particulièrement sensible pour les départements (graphique 16).

Graphique 14 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement selon le niveau de collectivité

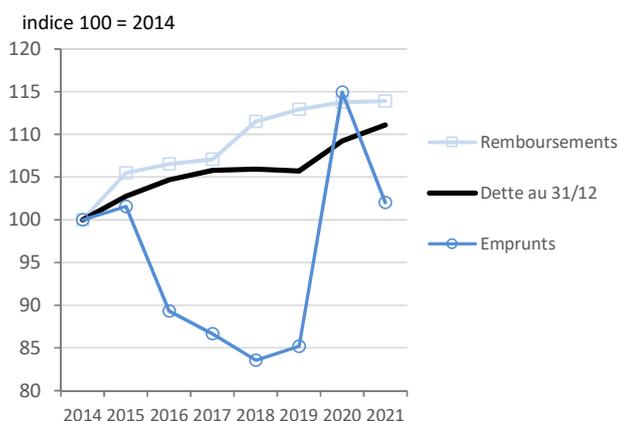


Décomposition selon le niveau de collectivité



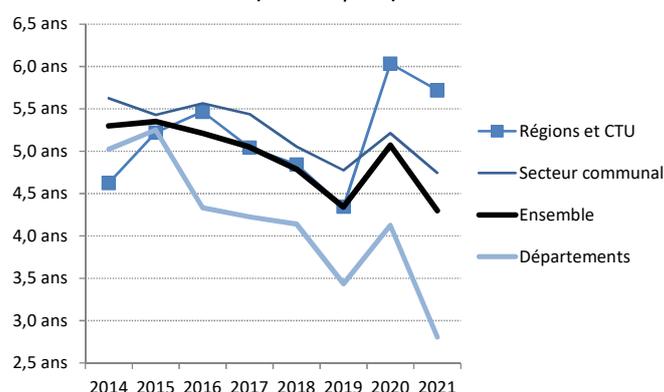
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 15 - Evolution des éléments de la dette



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 16 - Délai de désendettement (Dettes / EB)



Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 2,4 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats, dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 6,4 % en 2021 (graphique).

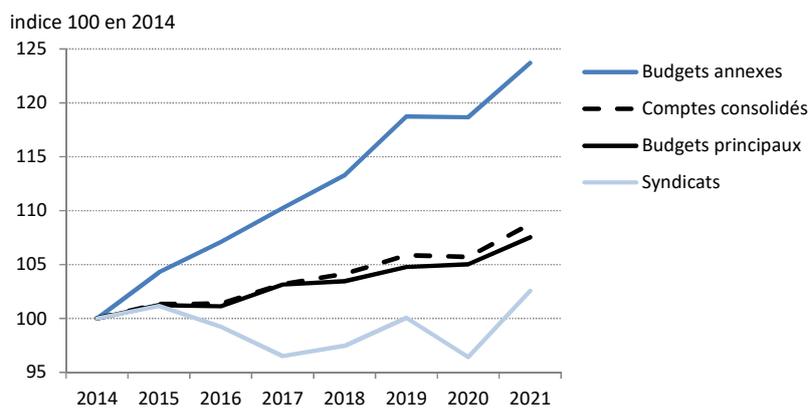
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 4,3 %) ont augmenté plus vite que ceux des budgets principaux en 2021.

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales.

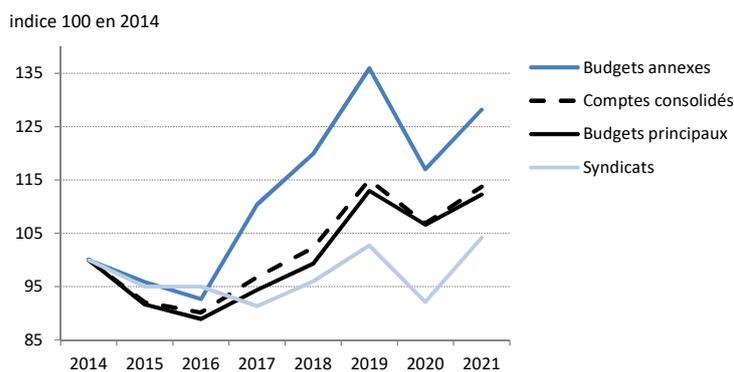
Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 2,9 % en 2021 (au lieu d'augmenter de + 2,4 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,3 % (contre + 5,0 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 6,4 % (contre + 5,3 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent une capacité de financement de + 3,3 Md€ (contre + 3,0 Md€ dans les seuls budgets principaux hors syndicats). Dans certaines régions l'ensemble des collectivités demeurent cependant en besoin de financement selon ces comptes consolidés : celles de Martinique, de La Réunion et de Corse, notamment, et plus marginalement celles d'Île-de-France et d'Occitanie. Les plus forts excédents sont enregistrés par les collectivités de Normandie et de Guadeloupe.

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2014



Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) : évolution depuis 2014



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres

Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)	Valeurs provisoires						
Budgets principaux	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 (c)	2021
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	172,50	+1,3 %	174,70	+0,2 %	175,12	+2,4 %	179,28
Achats et charges externes	30,86	+2,5 %	31,64	-3,2 %	30,61	+5,5 %	32,30
Frais de personnel	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61	+2,9 %	66,46
Charges financières	3,74	-5,4 %	3,54	-7,0 %	3,29	-6,2 %	3,09
Dépenses d'intervention	69,67	+1,2 %	70,54	+0,3 %	70,78	+0,9 %	71,42
Autres dépenses de fonctionnement	5,27	-4,2 %	5,05	+15,2 %	5,82	+3,3 %	6,01
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	203,89	+2,6 %	209,27	-1,7 %	205,69	+5,0 %	215,96
Impôts et taxes	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,52	+3,9 %	149,18
- Impôts locaux	86,51	+3,4 %	89,47	+1,9 %	91,13	-35,7 %	58,58
- Autres impôts et taxes	54,39	+2,9 %	55,96	-6,4 %	52,40	+72,9 %	90,60
Concours de l'État	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94	+5,6 %	36,90
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,61	+0,0 %	26,62
- Autres dotations	1,74	-0,6 %	1,73	+10,4 %	1,90	+3,1 %	1,96
- Péréquations et compensations fiscales	6,14	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42	+29,5 %	8,31
Subventions reçues et participations	11,43	+2,0 %	11,66	+6,0 %	12,36	+5,8 %	13,08
Ventes de biens et services	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,57	+13,8 %	9,76
Autres recettes de fonctionnement	7,00	+0,0 %	7,00	-10,0 %	6,30	+11,9 %	7,05
Épargne brute (3) = (2)-(1)	31,39	+10,1 %	34,57	-11,5 %	30,58	+19,9 %	36,68
Épargne nette = (3)-(8)	17,34	+17,3 %	20,33	-20,1 %	16,24	+37,5 %	22,32
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	50,81	+13,7 %	57,79	-5,6 %	54,55	+5,3 %	57,43
Dépenses d'équipement	35,73	+13,9 %	40,69	-11,8 %	35,89	+7,8 %	38,67
Subventions d'équipement versées	12,62	+14,4 %	14,45	+9,7 %	15,84	+0,9 %	15,99
Autres dépenses d'investissement	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83	-1,7 %	2,78
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	21,53	+8,0 %	23,26	-1,6 %	22,88	+4,0 %	23,81
FCTVA	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52	+3,3 %	5,70
Dotations et Subventions d'équipement	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,09	+5,4 %	13,79
Autres recettes d'investissement	5,16	+0,5 %	5,19	-17,5 %	4,28	+0,9 %	4,32
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	223,31	+4,1 %	232,48	-1,2 %	229,67	+3,1 %	236,72
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	225,42	+3,2 %	232,53	-1,7 %	228,58	+4,9 %	239,77
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,11		+0,04		-1,09		+3,05
Remboursements de dette (8)	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34	+0,1 %	14,35
Emprunts (9)	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38	-11,2 %	16,32
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,69		-0,61		+4,04		+1,96
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	237,36	+3,9 %	246,72	-1,1 %	244,01	+2,9 %	251,07
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	238,78	+3,1 %	246,15	+0,3 %	246,95	+3,7 %	256,08
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,42		-0,57		+2,95		+5,01
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	150,34	-0,2 %	150,05	+3,3 %	155,05	+1,7 %	157,70
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,7 pt	14,9%	+2,1 pt	17,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,8 pt	7,9%	+2,4 pt	10,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,7 pt	75,4%	-2,4 pt	73,0%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,3 ans	+0,7 an	5,1 ans	-0,8 an	4,3 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Pour en savoir plus :

- Collectivités locales en chiffres - Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2022, chapitre 4 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021>

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2022 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Ministère délégué en charge des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Stanislas BOURRON